Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_118-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **vingt-six novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves (dès son arrivée à 19h25), Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme FEUNTEUN Cristina
Mme LE THERIZIEN Hélène	a donné procuration à	Mme MARC Claudine
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MACRE Amélie	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
M. RENAULT Gaétan	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian

Secrétaire de séance : Mme HERNOT Martine

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2025-118

Rapporteur : Sandra LE MEUR, Adjointe au Maire

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION D'UNE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE ENTRE LA VILLE DE SAINT BRIEUC, LA VILLE DE TRÉGUEUX, LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR ET LE COLLÈGE LÉONARD DE VINCI

Depuis 2010, le Collège Léonard de Vinci compte parmi ses enseignements, une classe à horaires aménagés Théâtre. Elle s'adresse, à des élèves de 5ème, 4ème et 3ème.

Une convention relative à l'organisation de cette classe Théâtre a été conclue entre la Ville de Saint-Brieuc, la Ville de Trégueux, le Département des Côtes d'Armor et le Collège Léonard de Vinci ; les modalités financières y sont alors définies.

Différents échanges entre la Ville de Saint-Brieuc et les signataires de la convention ont été engagés. Face à la baisse de subventions allouées au Conservatoire d'une part, du coût réel annuel estimé de la coordination, par la Ville de Saint-Brieuc et son institution « La Villa Carmélie », un avenant à cette convention est proposé afin de réévaluer la participation financière du Conseil départemental, de la Ville de Trégueux et de la Ville de Saint Brieuc.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_118-DE

Aux attendus budgétaires de la convention s'ajoute une dépense complémentaire de 5 000 € par année scolaire et par classe (tous niveaux du collège confondus).

Ainsi, pour la dernière année scolaire de la convention 2023-2026, la Ville de Saint-Brieuc fixe la contribution complémentaire :

- Conseil départemental à hauteur de 2 500 €,
- Ville de Trégueux à 1 250 € correspondant à la moitié des effectifs de la classe en provenance de Trégueux (l'autre moitié étant en provenance de Saint-Brieuc).

Département et Ville de Trégueux s'acquitteront auprès de la Ville de Saint-Brieuc de ces montants par voie de subvention ou après émission d'un titre de recettes.

Vu l'avis de la commission Enfance-Jeunesse-Familles-Vie Scolaire du 7 octobre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE l'avenant à la convention relative à l'organisation d'une classe à horaires aménagés Théâtre entre la Ville de Saint-Brieuc, la Ville de Trégueux, le Département des Côtes d'Armor et le Collège Léonard de Vinci,**

- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant présenté pour l'année scolaire 2025-2026 ainsi que tout document se rapportant à ce dossier,**

- **S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.**

- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à engager la dépense complémentaire de 1 250€ comme énoncé dans la présente délibération.**

A Trégueux, le 1er décembre 2025

La secrétaire de séance,

Mme HERNOT Martine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine